



JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez

MM. LAFFITE-BULLIER et C^e, 20, rue de la Banque.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14
un an, 25

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C^e pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

ROUBAIX, 16 MAI 1868.

BULLETIN

Jeu, au Corps législatif, M. de Forcade La Roquette a répondu à M. Thiers. C'est tout ce que nous voulons dire aujourd'hui du discours de l'honorable ministre. Nous aurons occasion de revenir sur les faits et les chiffres cités, en ce qui concerne l'industrie de Roubaix, quand nous apprécierons l'ensemble de la discussion; mais nous espérons bien que la conclusion de M. de Forcade ne sera pas le dernier mot du Gouvernement.

Hier, M. Poyer-Quertier a pris la parole. Il a occupé la tribune pendant toute la séance et a dû même remettre à aujourd'hui la fin de son discours. M. Rouher lui répondra, et on attend aussi un second discours de M. Thiers.

Pas de nouvelles politiques sérieuses.
J. REBOUX.

CORPS LÉGISLATIF

(Compte-rendu analytique.)

Séance du mardi 12 mai 1868.

Suite — voir le Journal de Roubaix du 15 Mai.

M. Liégeois. Je circonscrirai ma discussion à une industrie spéciale, la métallurgie, et à un département, celui de la Moselle, que j'ai l'honneur de représenter. Ce que j'en dirai, d'ailleurs, peut s'appliquer pour partie à toute la région voisine.

On n'ignore pas que de nos départements de l'Est, la Moselle est celui où la fabrication des produits sidérurgiques a pris les plus grandes proportions. On y élève les produits de toute nature. La prospérité d'une usine dépend de trois conditions principales : la proximité du minerai, la proximité du combustible et la proximité du marché. Or, cette triple condition, les établissements de la Moselle la remplissent.

L'abondance du minerai de fer, le voisinage du bassin houiller, une situation topographique exceptionnelle, le génie industriel des habitants, telles sont les causes qui en 1859 assuraient le développement de l'industrie de la Moselle.

Vint la lettre impériale du 5 janvier 1860. Nos maîtres de forges, je dois le dire, l'accueillirent avec peu d'enthousiasme. Pris à l'improviste, ils ne se découragèrent cependant pas. Le premier moment de surprise passé, sans se plaindre, ils se mirent en mesure de soutenir l'effort de la concurrence étrangère; ils comprirent que pour parer aux exigences de la révolution économique il fallait faire acte de virilité. Ils eurent, pour ainsi dire, leur nuit du 4 août 1789, et se laissèrent emporter au souffle des grandes idées de liberté commerciale qui se levaient sur la France.

La digue des tarifs protecteurs étant abaissée, il fallait parer à l'inondation du marché par les produits étrangers; il fallait livrer les produits français à des prix moins rémunérateurs. De 1859 à 1866, dans les principales usines, le prix de la fonte moulée est tombé de 298 à 229 fr., et celui du fer de 257 à 185 fr. la tonne.

Pour ne pas travailler à perte, on dut réduire les frais généraux et augmenter le chiffre des affaires. De là de nouvelles recherches de minerai, des demandes de concession. On perfectionna l'outillage, on augmenta les ateliers, on construisit des usines. Des capitaux considérables y furent immobilisés.

En moins de huit ans, des vallées désertes se couvrirent de constructions, se peuplèrent d'ouvriers. Des hauts fourneaux aux proportions inusitées s'élevèrent au milieu des forêts. Le bruit et la vie animèrent ce qui n'était autrefois que silence et solitude. Voilà ce qui explique comment on a pu dire au Sénat que, de 1860 à 1866, l'ensemble de la production métallurgique avait augmenté en moyenne de 50 0/0.

En 1836, les appareils à vapeur de la Moselle représentaient une force de 2,579 chevaux; cette force était en 1867 de 5,943. En 1839, la fabrication de nos produits était de 170,000 tonnes de fonte et de 138,000 tonnes de fer. En 1867, elle était de 248,750 tonnes pour la fonte, et de 190,425 tonnes pour le fer. L'augmentation est d'un tiers en chiffres ronds.

Est-ce à dire que la prospérité des industriels ait suivi la même proportion. Hélas! non. Celle-ci a marché en progression géométrique décroissante. D'une surexcitation forcée, d'une énergie d'efforts désespérée, de sacrifices considérables vaillamment acceptés, il ne faut pas conclure à un état de prospérité qui ne serait pas réel. Partout la production augmentait sans proportion avec les besoins de la consommation.

Le nombre des usines s'accroît, mais chacune produisant à outrance, l'offre devient supérieure à la demande, les débouchés ne suffisent plus, les magasins sont engorgés : en un mot, il y a pléthore. Voilà une des causes de l'épreuve que traverse l'industrie métallurgique dans nos départements du Nord, et cette cause se rattache, quoique d'une manière indirecte, aux traités de commerce.

Il y en a encore trois autres que je vais signaler. D'abord l'incertitude des événements politiques, la tension de nos rapports avec une puissance voisine, depuis 1866, ont créé des craintes exagérées, mais persistantes, malgré les déclarations du Gouvernement. Ces craintes ont diminué les commandes, retardé l'écoulement des produits et amené la baisse des prix. Mais c'est là heureusement une cause transitoire, et la sagesse du Gouvernement a déjà fait tout ce qu'elle pouvait pour la faire disparaître.

La troisième vient de la hausse qui s'est produite dans les prix des combustibles sur les bassins de Saarbruck et de la Belgique, ou s'alimentent nos établissements du Nord. J'ajoute, pour rester dans le vrai, qu'une baisse assez sensible s'est récemment produite sur toutes les sortes de houille.

Mais le dernier et le plus sérieux obstacle que rencontrent nos industries métallurgiques, c'est sans contredit le trafic des acquits-à-caution.

Un décret en date du 15 février 1852 a réglé les conditions de l'admission temporaire, en France, des métaux étrangers en franchise de droits.

Une récente discussion au Sénat et le discours de l'honorable M. Arman, ont parfaitement expliqué le sujet dont il s'agit.

Le système des acquits-à-caution remonte à une loi en date du 5 juillet 1836, qui autorise l'importation en franchise, en France, de certains produits étrangers, à charge de les réexporter, dans le délai de six mois, avec un degré de travail plus fini.

Un décret en date du 23 mai 1843, dans le but de procurer du travail aux ouvriers et un gain assuré aux constructeurs mécaniciens, a appliqué ce principe aux métaux. Il y a en effet certaines matières d'une qualité spéciale qui ne se trouvent qu'à l'étranger. Je citerai, par exemple, la fonte pour moulage, dont les quatre cinquièmes viennent d'Ecosse. On l'introduit en France pour la travailler; il n'y a à cela aucun inconvénient, à la condition toutefois que ce soient des produits que l'on exporte ensuite. On les estampille à l'entrée, on les vérifie à la sortie, c'est le système de l'identité.

Mais, dans la pratique, on devait prendre des précautions minutieuses : par une tolérance de l'administration des douanes et par une succession de décrets (1851, 1852, 1857 et 1862), on arriva insensiblement à fausser l'esprit de la loi de 1836, au point que l'on n'exigea plus que ce fût le produit même, mais un poids équivalent de ce produit qui fût réexporté : l'équivalent remplaça l'identité.

L'Espagne, l'Italie, l'Orient, et vendent leurs pouvoirs d'introduction de ces intermédiaires, qui, par suite, introduisent les fers anglais et belges dans nos départements du Nord, qui s'en trouvent égarés. De sorte que la première zone, le Midi, bénéficie d'une prime qui est en réalité payée par la seconde, le Nord. (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs.)

La preuve de ce que j'avance la se trouve dans les tableaux comparatifs du prix du fer sur les marchés de Paris, c'est-à-dire du Nord, et de Lyon, c'est-à-dire du Midi.

En 1860, le fer valait à Paris 262 fr. 50 cent et à Lyon 226 fr. 20 cent.

En 1868, il vaut, sur l'un comme sur l'autre marché, 180 fr.

Pour arriver à cet équilibre, les uns ont donc baissé de 72 fr. ou 28 0/0, et les autres de 46 fr. ou 20 0/0.

En supposant la continuation de cette marche rétrograde à vitesses inégales, nous verrons peut être bientôt les prix du marché de Paris inférieurs à ceux du marché de Lyon.

Cette quatrième cause a donc énormément contribué au malaise dont souffrent nos forgeries du Nord, et elle y a contribué à ce point, que les maîtres de forges de cette contrée, sous la lassitude désespérée de ce régime, demandent presque plutôt la suppression d'une partie des droits protecteurs, que la continuation du système des acquits à caution qu'ils considèrent comme l'arbitraire dans l'industrie.

On peut varier d'opinion sur les causes de la crise, mais malheureusement on est unanime pour la reconnaître, et ce sentiment se manifeste chaque jour par des requêtes au ministre, des pétitions au Sénat et à l'Empereur.

Vous savez que le 14 mai il y aura à Paris une réunion de tous les maîtres de forges, pour rédiger une pétition à l'Empereur. Qu'on n'aille pas prétendre que les plaignants se servent d'une lunette grossissante; il serait plus juste de dire que ce sont les économistes théoriciens qui renversent la loupe et, regardant par le gros bout, voient les objets plus petits et plus éloignés. Qu'on ne parle pas non plus de ces formidables engins que nous avons vus à l'Exposition, des médailles et des récompenses obtenues par nos industriels : nous pouvons en être fiers; mais nous savons ce que tout cela coûte. Cette gloire est chèrement payée. La métallurgie, cette industrie nationale par excellence, qui donne et le soc de la charrue et l'arme du soldat, est donc dans un état de souffrance. On vient de publier une brochure intitulée *le Rôle de l'industrie française*. Le titre, sans doute, est un peu mélodramatique; mais, si vous contestez ses assertions, ménagez les groupes des maîtres de forges de la Champagne et de la Franche-Comté. Sur quarante-cinq hauts-fourneaux, dans un certain rayon de la Franche-Comté, trente ont été éteints : ils reproduisaient 50,000 tonnes de fonte. Sur les quinze qui restent, le tiers s'arrêtera, si l'état de choses ne change pas, il y a arrêt forcé de 14 millions d'affaires et perte de 6 millions pour les propriétaires qui ont éteint. Je pourrais l'établir.

Dans la Côte d'Or, l'industrie est anéantie; dans les arrondissements de Beaune et de Dijon, trois usines à peine ont résisté jusqu'à présent, et quand leurs approvisionnements de charbon et de minerai seront épuisés, elles ne les renouvelleront pas et s'arrêteront.

Il est vrai que le livre bleu de 1867, que l'honorable M. Brame appelle « un miroir de vérité » affirme que tout est pour le mieux dans l'industrie métallurgique. Voilà comment on écrit l'histoire pour la postérité; mais vous, les contemporains, écoutez les doléances d'un maître de forges : « On veut rendre les industriels heureux malgré eux. Quant nous disons : « Mais nous perdons ! » Non, vous devez gagner; nous vous le prouverons par A plus B. » Eh bien, reprend l'industriel, nous vous repondrons à notre tour par l'ouverture de nos inventaires et la clôture de nos établissements. »

Je laisse aux représentants des autres provinces le soin de vous dire où en est l'industrie dans leur pays. Oui, répond-on, mais ces départements sont dans de mauvaises conditions. Les

établissements mal placés doivent périr. D'abord, la réponse est fort peu consolante pour ceux que l'on condamne ainsi. Ensuite, dans la région du Nord, où les établissements, ayant chez eux la houille et le fer, ne manquent d'aucun élément de prospérité, comment se fait-il qu'à peine l'industrie peut-elle vivre? C'est tout au plus si elle ne meurt pas. De grands établissements, Frouard, Herseranges, Maulaine, Combes-la-Grand-Ville... sont fermés.

Encore si l'agriculture avait profité de la baisse du fer! encore si la théorie de la vie à bon marché s'était réalisée! Mais non, jamais la vie ne fut plus chère. Et ce n'est pas une consolation de savoir que la crise atteint comme nous tous les autres peuples. Les grèves, les désordres des charbonnages belges ne sont pas une consolation, mais un enseignement; et c'est dans l'intérêt du Gouvernement et de la population ouvrière que nous tenons à faire connaître la vérité. En effet, la crise aboutit à la réduction des salaires, au chômage, aux troubles... Nous venons de le voir. En tout cas, elle aurait chez nous pour résultat d'augmenter le reflux qui pousse sur Paris les ouvriers innocents.

Il est urgent de combattre le fléau. Nous en avons dit la nature et les effets; cherchons les remèdes. (Approbation sur plusieurs bancs.)

De même que nous avons trouvé quatre causes au mal, nous trouverons, je crois, quatre remèdes possibles : l'abaissement des tarifs des chemins de fer; la suppression des droits de navigation sur les canaux; la remise des droits d'entrée sur le combustible; la réglementation des acquits à caution.

L'abaissement des tarifs des chemins de fer et la régularisation uniforme des prix pour les divers réseaux serait la mesure la plus efficace. L'Etat, il est vrai, est lié avec les compagnies pour longtemps encore, et la situation de nos finances ne nous permet pas d'espérer le rachat; mais le Gouvernement peut agir par la persuasion et la pression sur les compagnies. J'espère qu'il le fera, se rappelant que, depuis 1852, alors que tous les tarifs ont été abaissés plus ou moins, le chemin de fer de l'Est a seul maintenu ses taxes primitives, parce qu'il n'y a pas de concurrence; cela est si vrai que Metz, Ars-sur-Moselle, Novéant payent 0,06 par tonne et par kilomètre pour les houilles venant de Forbach, plus les frais de gare, tandis qu'à Commercy, point plus éloigné, on ne paye que 0,03; c'est qu'il y a là concurrence du canal.

Cependant la Compagnie a bénéficié de la baisse du fer dans la proportion de 40 à 50 0/0.

Les droits sur les canaux sont peu de chose, il est vrai; mais la suppression serait un encouragement, sinon un allègement.

Quant aux houilles, la remise des droits d'entrée serait une amélioration plus sérieuse. Les houilles étrangères sont frappées de 1 fr. 20 d'entrée en France, et tandis que nous payons sur les houilles belges 1 fr. 20 d'entrée et 0,06 centimes de transport, les usines belges emploient notre minerai, transporté à 0,02 cent., sans aucun droit d'entrée. Or, l'industrie houillère est prospère, et peut-être pourrait-on diminuer la protection qui lui a été accordée.

L'Empereur ne disait-il pas qu'il fallait affranchir de tous droits les matières premières indispensables à l'industrie?

Enfin, quant aux acquits à caution, ne pourrait-on en conserver l'usage sans l'abus? Faut-il revenir au système de l'identité? Faut-il limiter la durée de l'apurement? Faut-il ne les accorder à chaque industriel qu'en proportion de sa fabrication, de façon qu'on n'en puisse prendre plus qu'on n'en a besoin et en faire le trafic? Doit-on restreindre l'acquit aux fontes seules? Je recommande ces questions à l'attention du Gouvernement.

Je reconnais que déjà M. le ministre du commerce y a répondu en partie dans sa circulaire du 11 avril dernier, qui limite les degrés d'apurement, prend des précautions pour assurer l'identité des espèces entre les métaux introduits et les produits réexportés, et enfin, pour certains articles spéciaux, prescrit le travail à l'identité.

Nous ne pouvons que remercier M. le ministre, en regrettant qu'il ne soit pas allé plus loin. Est-il bien sûr que cette circulaire suffise? Qui sait même si, exécutée dans les premiers jours, elle le sera encore au bout de trois ou quatre mois? Je crains bien que l'Est et le Nord ne soient pas mieux défendus qu'avant, et je me demande pourquoi on ne reviendrait pas à la loi de 1836, qui n'est pas abrogée, c'est-à-dire au système de l'identité.

Enfin, il va sans dire qu'il faudrait promptement achever nos voies de communication, et réaliser le programme du 3 janvier 1868, qui recommandait d'activer les travaux de façon que les matières premières, la houille surtout, pussent arriver à bon marché sur les lieux de consommation.

Dans cet ordre d'idées et en ce qui nous concerne, nous voudrions obtenir la canalisation de la Chiers à section réduite, l'amélioration de la navigation de la Meuse, la prompte exécution du chemin de fer de Reims à Metz, avec embranchement sur Briey, chef-lieu d'arrondissement, et enfin la construction rapide de la voie ferrée de Niederboom à Thionville. En 1860, notre conseil général a accordé, en vue de ce dernier travail, à la compagnie de l'Est, une subvention de 1,200,000 fr., sur lesquels Thionville paye une quote-part de 217,000 fr.

Enfin, vous avez, l'année dernière, voté une loi autorisant le département de la Moselle à avancer à l'Etat une somme de 11,500,000 francs pour la canalisation de la Moselle entre Frouard et Thionville, ce qui valut à notre département des félicitations de MM. Brame et Poyer-Quertier. Un département qui met si bien en pratique la maxime « Aide-toi, le ciel t'aidera » a bien droit, en effet, à des encouragements.

On se plaignait dans une autre enceinte de la vivacité d'une pétition, signée de huit maîtres de forges du Nord; ceux qui souffrent méritent bien quelque indulgence.

Dans tous les cas, on ne fera pas long même reproche à la pétition que des industriels de la Moselle ont adressée dernièrement à M. le ministre du commerce. Ils savent que c'est sur eux qu'avant tout ils doivent compter, que c'est en eux-mêmes qu'ils doivent puiser leurs principales forces; ils vont jusqu'en Angleterre étudier des machines et des procédés nouveaux pour apprendre à produire bien et à bon marché. Ils demandent peu; il suffit pour les contenter qu'un peu d'encouragement leur vienne d'en haut.

En résumé, et me plaçant plus spécialement au point de vue des contrées que je représente, je dis : Nous ne nous posons pas en adversaires des traités de commerce; nous n'en demandons pas la dénonciation. Une révision soignée, après enquête, une plus juste pondération des tarifs, après débat contradictoire devant les chambres, voilà la limite extrême de notre desideratum. Nous ne voulons pas reculer quand tout avance. Nous avons foi dans l'avenir. Nous espérons que notre industrie verra encore des phases brillantes. Nous ne répétons pas comme l'honorable M. Kolb-Bernard les paroles du poète florentin : « Laissez l'espérance ! » Nous sommes convaincus que grâce à notre constitution, grâce à la diversité de nos richesses minérales, nous triompherons dans la lutte que nous aurons à soutenir.

Mais nous avons besoin d'être soutenus et encouragés; nous demandons l'exécution des promesses de la lettre impériale; nous réclamons le complément de l'outillage social; nous voulons le droit à l'existence. S'il est vrai que la vie industrielle et commerciale des peuples ait comme la vie de l'homme, ses jours d'exubérance et ses jours d'épuisement, tâchons du moins que l'équilibre ne soit pas trop longtemps rompu au profit de ses derniers jours. Et, en terminant, permettez-moi de vous rappeler et de traduire librement une parole d'un ancien : « C'est trop tard pour préparer le remède quand le malade est mort. » (Vive approbation sur un certain nombre de bancs. — L'orateur reçoit les félicitations de plusieurs de ses collègues.)

M. Auguste Chevalier. J'ai écouté avec attention les discours de nos honorables collègues. Il ressort clairement de ces